

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2447

30 décembre 2006

SOMMAIRE

A.R.S. Groupe S.A., Doncols	117437	Jardin de Portugal II, S.à r.l., Diekirch	117442
Advent Opera Holding, S.à r.l., Luxembourg	117444	Jos & Danièle, S.à r.l., Diekirch	117428
Aker S.A., Wiltz	117450	Kingston Lux S.A., Luxembourg	117439
Anglona S.A., Luxembourg	117434	L.F.C. LuxFiduConseil, S.à r.l., Luxembourg	117410
Arceau S.A., Wiltz	117443	L.M.F. S.A., Luxembourg	117431
Bluetale S.A., Wiltz	117442	LB SPV SCA, Luxembourg	117411
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair, S.à r.l., Luxembourg	117411	Lux Composition S.A., Wiltz	117456
Building Material Lux, S.à r.l., Diekirch	117435	LuxGateway S.A., Luxembourg-Howald	117410
Cap Vinci S.A., Wiltz	117450	Luxor Organisation S.A., Mamer	117410
Chimera S.A., Luxembourg	117428	Mabren S.A., Luxembourg	117430
Cian S.A., Wiltz	117451	Maison Rideaux Thibeau, S.à r.l., Diekirch	117435
CMC, Card and Management Consult, S.à r.l., Rem- mich	117434	Marint S.A., Luxembourg	117424
Cofra Investments S.A., Luxembourg	117442	Meba S.A., Luxembourg	117431
Crown Forex, S.à r.l., Luxembourg	117424	Modes Bianco, S.à r.l., Ettelbruck	117453
Dahn Trading S.A., Wiltz	117451	Müller & Weygandt Holding, S.à r.l., Luxembourg	117425
Darcom S.A., Wiltz	117449	Müller & Weygandt Holding, S.à r.l., Luxembourg	117427
Discosol, S.à r.l., Diekirch	117450	Neos Consulting S.A., Wiltz	117453
Discosol, S.à r.l., Diekirch	117451	Nors, S.à r.l., Diekirch	117435
Discosol, S.à r.l., Diekirch	117452	PA.RO.Concept, Laeners et Cie, S.e.c.s.	117455
Eau Rouge S.A., Wiltz	117452	Parfume S.A., Luxembourg	117429
Energy Systems International S.A., Luxembourg	117434	Pathfinder Corporation S.A., Wiltz	117455
Energy-Tech Benelux, S.à r.l.	117454	PCC Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	117433
Espace et Communication S.A., Grevenmacher	117410	Plafolux 2000 S.A.	117454
Estation S.A., Wiltz	117452	Poudrerie de Luxembourg S.A., Kockelscheuer	117411
Fugilux S.A., Luxembourg	117427	Psaltis S.A., Wiltz	117453
G.T.F. Holding S.A.	117456	R.M. Services, Colicis, Belle et Cie, S.e.c.s.	117454
GC Europe S.A., Luxembourg	117433	S.M.O. S.A., Wiltz	117437
Gestimmo Assur International S.A., Roullingen	117438	Securities & Compliance Srl Luxembourg, Luxem- bourg	117436
Gestimmo Assur International S.A., Roullingen	117438	Seramans S.A., Luxembourg	117430
Gestimmo Assur International S.A., Roullingen	117439	Shanks Lux S.A., Luxembourg	117433
(La) Grande Casse S.A., Luxembourg	117438	Superbond S.A., Luxembourg	117429
HBI, S.à r.l., Luxembourg	117432	T.P.T., S.à r.l., Transports P.T., Echternach	117437
Home Sud, S.à r.l.	117443	Tofebat Lux S.A., Wiltz	117456
I.P.K. Verwaltungs S.A., Mertert	117410	Tofebat Lux S.A., Wiltz	117456
I.T.N.S. S.A.	117455	Tofebat Lux S.A., Wiltz	117456
Immo-Bati Europe, Chabot et Cie S.e.c.s.	117455	Toitures Patrick Nagel S.A., Hoscheid-Dickt	117436
Industrial Buildings S.A., Luxembourg	117432	UBS Target Fund, Sicav, Luxembourg	117435
J.J. Burnotte Lux, S.à r.l., Drinklange	117436	Verdibel S.A., Wiltz	117454
J.L.M. Habita S.A.	117443	World Investment Opportunities Funds, Sicav, Lu- xembourg	117441

117410

L.F.C. LuxFiduConseil, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R. C. Luxembourg B 89.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(128921.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LUXOR ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 101.692.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128922.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

I.P.K. VERWALTUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 87.787.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

(128923.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ESPACE ET COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6762 Grevenmacher, 3, rue Mathias Schou.

R. C. Luxembourg B 88.522.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 octobre 2006.

Signature.

(128940.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LuxGateway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg-Howald, 212, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 117.507.

Extrait du procès-verbal d'une reunion du conseil d'administration de la société tenue le 24 novembre 2006 à 15 heures

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à Madame Yolaine Schwartz, née le 9 mai 1964 à St. André, Ile de la Réunion, France et demeurant au 123, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide que, dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de Madame Yolaine Schwartz.

Pour extrait sincère et conforme

R. Roth

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07664. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129043.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117411

POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 5.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le jeudi 11 mai 2006

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de:
- reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Hardt, pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2012.
- nommer Monsieur Edmond Müller comme nouvel administrateur pour un terme de six années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Adresse personnelle: 17, rue de Kahler, L-8378 Kleinbettingen.

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Madame Jacqueline Le Bouter ce même jour.

Kockelscheuer, le 11 mai 2006.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Ch.-L. Ackermann / D. Laval

President du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129324.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.679.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signatures.

(128651.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LB SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 121.832.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) LB UK RE HOLDINGS Ltd, a company governed by the laws of England, with registered office at 25 Bank Street, London, E14 5LE, United Kingdom and registered under number 5347966, represented by Mr Francesco Moglia, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 9, 2006 and
- 2) FALCON LB, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.336, represented by Mr Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as manager of the said company, having the power to bind the company by his single signature.

The above mentioned proxy, signed by all the appearing persons or their proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the shareholders a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the corporate name of LB SPV SCA.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into five thousand four hundred (5,400) class A ordinary shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each, which shall be held by the limited partners (associés-commanditaires) and of eight hundred (800) class B ordinary shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-), which shall be held by the general partner (associé-commandité) in representation of its unlimited partnership interest (collectively the «Shares»).

Upon issue, the Company's shares may be only partially paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the law.

The authorised capital of the Company is set at one hundred twenty-five million five thousand euro (EUR 125,005,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) class A ordinary shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each, and one thousand (1,000) class B ordinary shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each.

The Manager is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Manager shall not issue any shares of whatever class where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Unless the Manager decides within the limits of the authorised capital to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholders.

Art. 6. Form of the shares. The shares will be in the form of registered shares.

Terms and conditions may be agreed in writing by the shareholders in relation to the transfer of Shares. Transfers shall be made in compliance with any such terms and conditions and with these Articles of Incorporation. The Company, and more in particular the Manager acting on behalf of the Company, is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with these Articles of Incorporation or in accordance with any such agreement relating to the transfer of Shares to which the Company and/or the Manager are a party. The Manager shall have full powers to exercise all rights which the Company and/or the Manager shall have pursuant to such agreements as from time to time in effect.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Valuation of the shares. The fair value of Shares (the «Market Value»), save as otherwise agreed by relevant parties, shall be the amount the Independent Expert shall, on the application of a relevant party or of the Company, certify in writing to be the price which, in its opinion, represents a fair value for such security as between a willing seller and a willing buyer as at the date of the event triggering the valuation requirement.

In making such determination, the Independent Expert shall not take any account of whether the Shares comprise a majority or a minority interest in the Company nor the transfer restrictions which apply to the Shares.

In so certifying, the Independent Expert shall act as an expert and not as an arbitrator and its decision shall be conclusive and binding on the Company and upon all relevant parties.

Art. 8. Redemption of shares / Acquisition of own shares. The Company may neither acquire nor redeem its own class B shares.

The Company may acquire its own class A shares. The acquisition and holding of its own class A shares by the Company will be in compliance with the conditions and limits established by law.

The Company's class A shares are redeemable pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by law.

In case of an event of default (being an event pursuant to which a class A shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company in breach of contractual arrangements to this effect between the class A shareholder and the Company), the Company may charge to the defaulting class A shareholder late payment penalties as provided in the relevant contractual arrangements.

If such default is not remedied within the contractually agreed timeframe, the Company may also compulsorily redeem the defaulting shareholder's class A shares at a redemption amount reflecting the lesser of (i) 50% of their Market Value or (ii) the subscription price paid for the redeemed class A shares less the costs and expenses resulting from this default (the «Redemption Price»). The Company may defer payment of the Redemption Price until such time as the defaulting class A shareholder would have received distributions on the redeemed class A shares if there had been no default resulting in the redemption of these class A shares.

When entitled to call for redemption, in whole or in part, of the relevant class A shares, the Company shall do so by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of class A shares called for redemption, (iii) the Redemption Price; (iv) the method of payment of the Redemption Price and (v) the event of default triggering the redemption.

In no circumstance, a class A shareholder may request for the redemption of its shares.

Chapter III.- Management

Art. 9. Management. The Company shall be managed by FALCON LB, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.336 (the «Manager»), in its capacity as general partner (associé-commandité) and holder of all class B ordinary shares of the Company.

The class A shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the independent auditor(s) are in the competence of the Manager.

Art. 11. Management Fees and Expenses. Save for its entitlements in distributions by the Company pursuant to article 30, the Manager will not be entitled to a management fee or reimbursement of expenses whatsoever incurred by the Manager in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Liability of the Manager and of the shareholders. In its capacity as general partner (associé-commandité) of the Company, the Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The class A shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each class A share in the Company owned by them.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures or the single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity by the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event and subject to relevant regulatory clearances, the independent auditor of the Company shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Incorporation.

The administrator(s)' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Conflicts of interests - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any director, associate, member, officer or employee of the Manager or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the Manager or any director, associate, member, officer or employee of the Manager or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify the Manager, the directors, associates, members, officers and employees of the Manager or of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Supervisory Board - Independent Auditor. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, upon proposal of the Manager and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as Chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is re-

quired for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an independent auditor («réviseur d'entreprises»). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected. The independent auditor may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Chapter IV.- Meeting of shareholders.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Incorporation without the Manager's consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager nor appoint another Manager unless the Manager consents thereto.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 15th June at 1:30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 20. Other general meetings. In addition to the annual general meeting of the shareholders, the Manager may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon call by the Manager made in compliance with law. The notice sent to the shareholders in accordance with law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 23. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be chaired by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary who does not need to be a shareholder himself.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 26. Extraordinary general meetings. At any extraordinary general meeting of shareholders convened in accordance with the law for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a 75% majority of the votes cast at such meetings is required.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first day of January in each year and end on the last day of December in the same year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the law and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

In any year in which the Company has sufficient net profits and/or share premium for distribution, (i) the class B shareholders shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of five (5) per cent of the nominal capital of the class B shares then in issue and (ii) the class A shareholders shall be entitled to receive any additional dividend distributions with respect to such year.

Subject only to the conditions fixed by the law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance on distributions to the shareholders of whatever class. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the distribution rules set out above shall apply.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same financial result as the distribution rules set out for distributions in article 30.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties, represented as stated here above, have subscribed for the number of shares and have paid in cash, together with a share premium the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital EUR	paid-in capital EUR	number and class of shares	share premium EUR
1) LB UK RE HOLDINGS Ltd	27,000.-	18,000.-	5,400 Class A Shares	27,000.-
2) FALCON LB, S.à r.l.	4,000.-	4,000.-	800 Class B Shares	
Total:	31,000.-	22,000.-	6,200	27,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (2,300.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006. The first annual general meeting will thus be held in the year 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

- Mr Luca Gallinelli, private employee, born in Florence (Italy) on May 6, 1964, residing professionally at 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Pascal Verdin-Pol, private employee, born in Algrange (France) on January 23, 1964, residing professionally at 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Dominique Audia, private employee, born in Metz (France) on March 16, 1965, residing professionally at 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

KPMG AUDIT, S.à r.l., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Resolved to establish the registered office at 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) LB UK RE HOLDINGS Ltd, une société de droit anglais, ayant son siège social au 25 Bank Street, Londres, E14 5LE, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 5347966,

représentée par Monsieur Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2006, et

2) FALCON LB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.336,

représentée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant sa qualité de gérant de la société, ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Ladite procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les associés une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination LB SPV SCA.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'une des entités ou personnes à laquelle la gestion journalière de la Société a été confiée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cinq mille quatre cents (5.400) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et huit cents (800) actions ordinaires de catégorie B, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société (ensemble les «Actions»).

Les Actions de la Société peuvent être libérées que partiellement lors de leur émission.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie seront identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt-cinq millions cinq mille euros (EUR 125.005.000,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000,-) d'actions ordinaires de catégorie A, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune et mille (1.000,-) actions ordinaires de catégorie B, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Le Gérant est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant ne doit pas émettre des actions d'une catégorie quelconque dans les cas où il apparaît que cette émission aura ou pourrait avoir comme résultat que ces actions soient détenues directement ou pour le bénéfice économique d'une personne qui n'est pas autorisée de détenir des actions de la Société.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté aux fins de refléter la modification intervenue.

Le capital émis et/ou le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution adoptée par l'assemblée générale votant suivant les règles de quorum et de majorité prévues par ces Statuts, ou selon le cas, par la loi pour la modification des présents Statuts.

A moins que le Gérant décide dans les limites du capital autorisé de retirer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires, les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital social détenue par ces actionnaires. Le Gérant fixera

le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, votant suivant les règles de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour distribuer des dividendes aux actionnaires.

Art. 6. Actions. Les Actions seront nominatives.

Des conditions supplémentaires peuvent être convenues par écrit pas les actionnaires en ce qui concerne la cession des Actions. Les cessions devront être réalisées conformément à de telles conditions supplémentaires et aux présents Statuts. La Société, et plus particulièrement le Gérant agissant au nom et pour le compte de la Société a le droit de refuser l'inscription de toute cession d'Actions qui ne serait pas réalisée conformément aux présents Statuts ou conformément à toute convention sur la cession des actions auquel la Société et/ou le Gérant est partie. Le Gérant a tout les pouvoirs pour exercer tout les droits que la Société et/ou le Gérant aura en vertu de telles conventions telles qu'applicables de temps à autre.

Un registre des actions nominatives qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Valeur des Actions. La juste valeur des Actions (la «valeur de marché»), à défaut d'accord contraire entre les parties, sera le montant que le Expert Indépendant aura, sur demande d'une partie ou de la Société, certifié par écrit comme étant le prix qui, dans son opinion, représente la juste valeur pour une telle valeur mobilière entre un vendeur désireux de vendre et un acheteur désireux d'acheter à la date de l'événement qui entraîne l'exigence d'évaluation.

En faisant une telle évaluation, l'Expert Indépendant ne doit pas prendre en compte le fait que les Actions représentent une participation majoritaire ou minoritaire dans la Société, ni les restrictions de transfert qui s'appliquent à ces Actions.

L'Expert Indépendant, en certifiant, doit agir comme un expert indépendant et non comme un arbitre et sa décision sera concluante et s'imposera à la Société et à toute partie concernée.

Art. 8. Rachat d'actions / Acquisition de ses propres actions. La Société ne peut ni acquérir ni racheter ses propres actions de catégorie B.

La Société peut acquérir ses propres Actions de catégorie A. L'acquisition et la détention de ses propres actions de Catégorie A se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Les actions de Catégorie A de la Société sont rachetables conformément aux dispositions qui suivent et dans les limites fixées par la loi.

Dans le cas d'un événement de défaut (un événement par lequel un actionnaire de Catégorie A manque de souscrire à des nouvelles actions de la Société en violation d'arrangements contractuels à cet effet entre les actionnaires de catégorie A et la Société), la Société peut imposer aux actionnaires de Catégorie A défaillants le paiement de pénalités de retard tels que prévus dans ces arrangement contractuels.

Si il n'est pas remédié à ce défaut pendant la durée de la période contractuelle convenue, la Société peut aussi imposer de manière obligatoire le rachat des actions de catégorie A détenues par l'actionnaire en défaut à un prix de rachat qui sera égal au plus petit des montants suivants (i) 50% de leur Valeur de Marché ou (ii) le prix de souscription payé pour les actions de catégorie A qui seront rachetés diminués des coûts et dépenses résultant de ce défaut (le «Prix de Rachat»). La Société peut différer le paiement du Prix de Rachat jusqu'au moment où l'actionnaire de catégorie A défaillant aurait obtenu des distributions de dividendes sur les actions de catégorie A rachetées si un tel défaut ayant entraîné le rachat de ces Actions de catégorie A n'avait pas eu lieu.

Lorsque la Société à le droit de demander le rachat, de tout ou partie des actions de catégorie A concernées, la Société doit envoyer une notice par courrier recommandé à l'adresse qui apparaît dans le registre des actions nominatives de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'actions de catégorie A qui font l'objet du rachat, (iii) le Prix de Rachat, (iv) les modalités de paiement du prix de rachat et (v) le défaut qui donne lieu au rachat.

En aucun cas un actionnaire de Catégorie A peut demander le rachat de ses actions.

Chapitre III. Gestion

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par FALCON LB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Jean

Monnet, L-2180 Luxembourg et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.336 (le «Gérant») en sa qualité de associé-commandité et propriétaire de toutes les actions ordinaires de catégorie B de la Société.

Les actionnaires de catégorie A ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au réviseur d'entreprises indépendant relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 11. Rémunération et dépenses. A l'exception de son droit aux dividendes versés par la Société conformément à l'article 30, le Gérant n'a pas droit à une rémunération pour la gestion de la Société ni au remboursement de toute dépense engagée par le Gérant en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité du Gérant et des actionnaires. En sa capacité de associé commandité de la Société, le Gérant est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires de catégorie A doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de catégorie A de la Société qu'ils possèdent.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans les limites de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant, ou dans les cas ou pour toute autre raison le Gérant est dans l'impossibilité d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas et sous réserve d'autorisation adéquate, le réviseur d'entreprise indépendant de la Société nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, de la Société jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira afin de nommer un nouveau Gérant.

Dans les quinze jours de leur nomination, le(s) administrateur(s) convoquera (ont) l'assemblée générale des actionnaires selon les formes prévus par les Statuts.

Le devoir de(s) l'administrateur(s) consiste dans l'exécution des actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs ne sont responsables uniquement de l'exécution de leurs mandats.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un associé, membre, fondé de pouvoir ou administrateur, employé du Gérant ont un intérêt personnel dans une autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, membres, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sous réserve des dispositions suivantes, toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

La Société indemniserà le Gérant, les administrateurs, associés, membres, fondés de pouvoir et employés du Gérant ou de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, gérants, directeurs ou employés du Gérant de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 17. Conseil de Surveillance - Réviseur d'entreprise indépendant. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, sur proposition du Gérant, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil du Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute assemblée du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Surveillance est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant. Le réviseur d'entreprises indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui se terminera à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires. Le réviseur d'entreprises indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises indépendant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant par la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle ne doit ni exécuter ni ratifier des actes qui implique la Société vis-à-vis des tiers ni se résoudre à modifier ces Statuts sans l'accord du Gérant. Par exemple, elle ne doit ni congédier le Gérant ni nommer un autre gérant à moins que le Gérant y consente.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 15 juin à 1.30 p.m.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Outre l'assemblée générale annuelle, le Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après convocation par le Gérant conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires conformément aux conditions fixées par la loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui devra pas être actionnaire lui-même.

Toute société ou autre entité légale qui est actionnaire, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Gérant pourrait exiger. Le Gérant peut déterminer la forme des procurations et peut demander que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire, actionnaire ou non.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture des débats.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires par un vote à la majorité simple décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés sans considération du nombre d'actions représentées.

Art. 26. Assemblée Générale Extraordinaire. Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée conformément à la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui le demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Gérant préparera les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition des bénéfices annuels en allouant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Chaque année ou la Société dispose de bénéfices nets suffisants et/ou primes d'émission, (i) les actionnaires de catégorie B recevront des distributions de dividendes pour cette année d'un montant de cinq (5) pourcent du capital social des actions de catégorie B en circulation à ce moment et (ii) les actionnaires de catégorie A recevront tout versement supplémentaire de dividendes pour cette année.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires d'une catégorie quelconque dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Gérant détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Dans les cas où un versement d'acompte sur dividendes est effectué, les règles de répartition tels que indiquées ci-dessus s'appliqueront.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. Sous réserve de l'approbation par le Gérant, la Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution fixés à l'article 30.

Le liquidateur, avec l'accord de tous les actionnaires, pourra procéder à la distribution en nature des actifs. Il s'efforcera de réaliser tous les actifs sociaux restants.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire, ensemble avec une prime d'émission, les montants ci après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions	Prime d'émission EUR
1) LB UK RE HOLDINGS Ltd	27.000,-	18.000,-	5.400 Actions de Catégorie A	27.000,-
2) FALCON LB, S.à r.l.	4.000,-	4.000,-	800 Actions de Catégorie B	
Total:	31.000,-	22.000,-	6.200	27.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2007:

- Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, né à Florence (Italie) le 6 mai 1964, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Pascal Verdin-Pol, employé privé, né à Algrange (France) le 23 janvier 1964, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Dominique Audia, employé privé, né à Metz (France) le 16 mars 1965, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. de fixer à un (1) le nombre des réviseurs indépendants et de nommer les personnes suivantes réviseurs indépendants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007:

KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. de fixer le siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Moglia, L. Forget, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, vol. 156S, fol. 6, case 8. – Reçu 580 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130716.3/220/783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

117424

CROWN FOREX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.870.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Démission des Gérants:

L'Assemblée accepte la démission à partir du 1^{er} octobre 2006 des Gérants actuellement en fonction à savoir:

- 1.- M. Verbitsky Stephen, commerçant résidant à F-0600 Nice, Promenade des Anglais, 198;
- 2.- Mme Reusner Anna, commerçante, résidant en Bulgarie, 1000 Sofia Gathio Shishkov Street, 8A;
- 3.- M. Zaleski Franck, commerçant, résidant à F-06270 Villeneuve Loubet, avenue Du Loubet, 768.

Nomination du Nouveau Gérant:

L'Assemblée décide de nommer comme Gérant à partir du 1^{er} octobre 2006:

M. Michel Bastin, commerçant, né le 15 octobre 1940 et résidant avenue du Comté Dion Valmont, 28, B-1325 Chaumont-Gistoux.

La société est valablement engagée avec la signature individuelle du Gérant.

Cession des parts sociales:

M. Verbitsky Stephen, commerçant résidant à F-0600 Nice, Promenade des Anglais, 198, propriétaire de 500 cinq cent parts sociales transfère les cinq cent 500 parts sociales en faveur de:

M. Michel Bastin, commerçant, né le 15 octobre 1940 et résidant avenue du Comté Dion Valmont, 28, B-1325 Chaumont-Gistoux pour 12.500 EUR.

Fait et passé à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07849. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129259.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.075.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 25 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 8 mai 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giorgio Marsiaj, administrateur de sociétés à Via Croce, 137, I-10099 San Mauro Torinese (Italie), Administrateur;
- Monsieur Ernesto Porro, administrateur de sociétés à Via Casalis, 10, I-10138 Torino (Italie), Administrateur;
- Madame Laura Canaletti, administrateur de sociétés au 5, rue Milleknepchen, L-7558 Rollingen (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

MARINT S.A.

L. Canaletti / S. Desiderio

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129361.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.297.

In the year two thousand six, on the eighth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, R.C.S. Luxembourg section B number 103.297, incorporated by deed enacted on the 22nd of September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1231, page 59070, on December 1st, 2004 and which Articles of Association have been amended by deed of October 6, 2004 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 560, page 26841, on March 17, 2006 and by deed of December 13, 2004 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 560, page 26846, on March 17, 2006.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 40,000 (forty thousand) ordinary Class A shares and the 640,000 (six hundred forty thousand) preferred Class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the amount of the transactions which have to be approved by the Board of managers so as to bring them from EUR 50,000.- (fifty thousand euro) to EUR 1,000,000.- (one million euro);

2.- Amendment of Article 13 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the amount of the transactions which have to be approved by the Board of managers so as to bring them from EUR 50,000.- (fifty thousand euro) to EUR 1,000,000.- (one million euro).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 13 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are validly taken by meeting of the board of managers, provided that at least 50% of the managers are present or represented and that the number of A managers present or represented is at least equivalent to the number of B managers present or represented.

The board of managers shall choose among the A managers a chairman. Decisions of the board of managers are taken by the majority of managers present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have the casting vote. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Any transaction regarding amounts exceeding EUR 1,000,000.- (one million euro) needs to be approved by the board of Managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in the writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MÜLLER & WEYGANDT HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.297, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1231, page 59070, du 1^{er} décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 6 octobre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560, page 26841, du 17 mars 2006 et modifiés par acte reçu le 13 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560, page 26846, du 17 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions ordinaires de classe A et les 640.000 (six cent quarante mille) actions préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du montant des transactions devant être approuvées par le conseil des gérants afin de les faire passer de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros);

2.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le montant des transactions devant être approuvées par le conseil des gérants afin de les faire passer de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'Article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont valablement prises en réunion du conseil de gérance, à condition que 50% des gérants soient présents ou représentés et que le nombre de gérants de type A présents ou représentés soit au moins équivalent au nombre de gérants de type B présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit parmi les gérants de type A un président. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité de vote, le Président aura voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Toute transaction dont les montants sont supérieurs à EUR 1.000.000,- (un million euros) doivent être approuvés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130748.2/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

MÜLLER & WEGANDT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.297.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44798 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006.

J. Elvinger.

(130749.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

FUGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.285.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 16 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

E. Giacometti / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129344.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

CHIMERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.511.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le mardi 25 juillet 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 27 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Hans Dermont, Directeur, demeurant à Canobbio (Suisse), 5A, Via Pozzolo, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

CHIMERA S.A.

J.-Ph. Fiorucci / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129346.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

JOS & DANIELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9252 Diekirch, 24, rue Kockelberg.

R. C. Luxembourg B 103.184.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 novembre 2006, réf. DSO-BW00023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(118519.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2006.

117429

SUPERBOND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.182.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du mardi 14 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 29 mai 2006 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi et Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateurs et décide de nommer pour une durée de -1- an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Stefano Corvo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Trento (Italie), Piazza delle Erbe 2, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129347.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PARFUME S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 17 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 11 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer M. Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme de -1-(un) an, les Administrateurs suivants:

- M. Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- M. Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- M. Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de -1-(un) an, la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire a prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

PARFUME S.A.

D. Murari / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129356.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117430

MABREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 107.885.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le lundi 21 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 13 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Enzo Giulio Fabbrocini, employé de banque, Viale Elena n° 16, 80044 Ottaviano (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

MABREN S.A.

D. Murari / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129349.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SERAMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.756.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 12 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer, pour un terme de 1 (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-Ph. Fiorucci / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129359.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117431

L.M.F. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.552.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 13 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 19 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de renommer pour une durée de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Enrico Rusca, demeurant à Parma, Via Sidoli, 84, I-43100, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social, au 6-12, place d'Armes, L-1 136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

L.M.F. S.A.

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129352.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MEBA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.629.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 19 juin 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolutions suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 mai 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

MEBA S.A.

D. Murari / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129370.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117432

INDUSTRIAL BUILDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.343.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 14 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 8 septembre 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW03963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129369.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

HBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.050.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 109.134.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2006 que la société HALVERTON INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, England, immatriculée au Registre du Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 5414614, a cédé 3.090 parts sociales préférentielles B sur les 7.234 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à la société HIL NEWCO LIMITED, ayant son siège social au 55 Colmore Row, Birmingham, West Midlands, B3 2AS, et immatriculée au Registre du Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 5969755.

Il résulte de cette cession que la société HIL NEWCO LIMITED est devenue propriétaire de 3.090 parts sociales préférentielles B dans le capital de la Société.

Dorénavant, les associés de la Société sont:

- BGP INVESTMENT, S.à r.l., détenant 22.608 parts sociales préférentielles A et 750 parts sociales ordinaires A dans le capital social de la Société;

- HALVERTON INVESTMENTS LIMITED, détenant 4.144 parts sociales préférentielles B et 250 parts sociales ordinaires B dans le capital social de la Société; et

- HIL NEWCO LIMITED, détenant 3.090 parts sociales préférentielles B dans le capital social de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129501.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117433

SHANKS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.780.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 3 octobre 2006, les actionnaires de la société SHANKS LUX S.A. ont décidé de:

1. Renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mark Saunders, avec adresse professionnelle Avenue Jupiter, B-1410 Waterloo, Belgique;
- Anthony Orr, avec adresse professionnelle à La Ferme St Martin, rue du Grand Royal, B-1390 Bossut-Gottechain;
- Fraser Welham, avec adresse professionnelle au 2, rue Eloi Bouvier, B-1474 Ways,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2006 et qui se tiendra en 2007.

2. Renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129393.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.512.975.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.820.

En date du 11 septembre 2003, PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S. avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, procédait à la constitution de PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. pour détenir 500 parts sociales dans cette nouvelle société.

En date du 12 septembre 2003, PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S. a cédé «par apport» la totalité de ses 500 parts sociales à PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En date du 16 septembre 2003, PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a fait une souscription de 180.019 parts sociales dans la société PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. lors de l'augmentation de capital.

En conséquence,

PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S. détient 180.019 parts sociales dans la société PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.;

PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. détient 500 parts sociales dans la société PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129407.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GC EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.047.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 8 novembre 2006, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 mars 2006 et qui se tiendra en 2007:

- des administrateurs suivants:

- M. Makoto Nakao, demeurant au 2-13, Aobadai Meguro-Ku, J-164-8512 Tokyo, Japon;
- M. Tadahiko Kumaki, demeurant au 19-6, Tokiwadaira, Nishikubo-Cho, J-270-2214, Matsudo-Chi, Chiba, Japon;
- M. Jürgen Eberlein, administrateur de sociétés, demeurant au 47, Höhenstrasse, D-82229 Seefeld, Allemagne;

- du commissaire:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129599.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117434

ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.188.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 octobre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) De renouveler avec effet immédiat le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Robert Doyle McGrew, avec adresse professionnelle au 57275, Lewis Avenue, OK-74105, Tulsa, Etats-Unis;
- André Borucki, demeurant au 25, 4^o Avenue, B-6001 Marcinelle, Belgique;
- Daniel Bruce Binkley, avec adresse professionnelle au 57275, Lewis Avenue, OK-74105 Tulsa, Etats-Unis;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur des comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

2) De renouveler avec effet immédiat le mandat du commissaire:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur des comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129412.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

CMC, CARD AND MANAGEMENT CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 106.420.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 novembre 2006.

Pour CMC CARD AND MANAGEMENT CONSULT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129416.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ANGLONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 71.976.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 13 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 novembre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de HALSEY, S.à r.l., et de David Harvey de leur fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- L'assemblée nomme en remplacement M. Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et M. Cédric Pedoni, juriste, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ainsi que M. Bradley Unsworth, administrateur, né à Kentville, Canada, le 10 avril 1959, avec adresse professionnelle à Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas en tant qu'administrateurs, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008 avec effet au 13 novembre 2006.

Par conséquent, les administrateurs de la Société au 13 novembre 2006 sont les suivants:

- M. Christophe Gammal;
- Mme Kristel Segers;
- M. Cédric Pedoni;
- M. Bradley Unsworth.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129714.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117435

BUILDING MATERIAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9282 Diekirch, 36, rue du Onze Septembre.

R. C. Luxembourg B 103.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00215, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(118681.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

NORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9275 Diekirch, 3, place des Recollets.

R. C. Luxembourg B 109.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(118682.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

MAISON RIDEAUX THIBEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 15, rue Saint Antoine.

R. C. Luxembourg B 100.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(118685.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

UBS TARGET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.795.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 octobre 2006

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

* M. Roger Hartmann comme Président du Conseil d'Administration;

* M. Alain Hondequin comme Membre du Conseil d'Administration;

* M. Hermann Kranz comme Membre du Conseil d'Administration.

- Mandat non renouvelé qu'à partir du 23 août 2006:

* Mme Viviane De Angelis.

- Est ratifiée la cooptation de M. René Egger comme Membre du Conseil d'Administration:

* M. René Egger 17-21, bd Joseph II, L-2010 Luxembourg,

avec effet du 15 décembre 2005 en remplaçant M. Bernd Stiehl.

- ERNST & YOUNG est renommé comme Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour UBS TARGET FUND

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129662.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117436

J.J. BURNOTTE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1E, Résidence Keno.

R. C. Luxembourg B 102.438.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2006, réf. DSO-BV00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Mandataire

Signature

(118997.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

TOITURES PATRICK NAGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 21, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 108.265.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2006, réf. DSO-BV00182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 novembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Mandataire

Signature

(118998.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

SECURITIES & COMPLIANCE SRL LUXEMBOURG.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 121.771.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Activité de la Succursale:

Prestation de services d'assistance, consultance et de soutien auprès des banques, intermédiaires financiers et entreprises.

Représentant permanent pour l'activité de la succursale:

Marco Domenico Petronio, né à Milan (MI), le 10 juin 1963, 3, Viale Doria Andrea, Milan, Italie.

Fonction: Gérant.

Il a le pouvoir de signature.

Données relatives à la personne morale de droit étranger:

Securities & Compliance Srl

Forme juridique: Société à responsabilité limitée.

Code fiscal et numéro d'inscription: 13233400152

Du Registre des Entreprises de Milan

Personnes ayant le pouvoir d'engager la société:

Massimo Paolo Gentili, né à Milan (MI), le 10 juin 1963, 8, Piazza Aquileia, Milan, Italie.

Organe social: Conseil d'Administration

Fonction: Président du Conseil d'Administration

Francesca Bressoni Doldi, née à Milan (MI), le 24 avril 1972, 30 Via dei Gracchi, Milan, Italie.

Organe social: Conseil d'Administration

Fonction: Conseiller et Administrateur Délégué.

Giovanni Sagromoso, né à Milan, le 18 juillet 1961, 6, Piazza S. Marco, Milan, Italie.

Organe social: Conseil d'Administration.

Fonction: Conseiller.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07979. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129644.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117437

A.R.S. GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R. C. Luxembourg B 94.473.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2006, réf. DSO-BW00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 novembre 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(119038.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

S.M.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 39, Ilôt du Château.
R. C. Luxembourg B 102.976.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 novembre 2006, réf. DSO-BW00022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 novembre 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(119040.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2006.

T.P.T., S.à r.l., TRANSPORTS P.T., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 101.909.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sechs, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECS LOGISTIC, S.à r.l., mit Sitz in L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.178,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Philippe Theobald, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Puccinistrasse 4.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRANSPORTS P.T., S.à r.l., abgekürzt T.P.T., S.à r.l., mit Sitz in L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 101.909, gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 978 vom 1. Oktober 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1179 vom 10. November 2005.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend vier hundert Euro (12.400.- Euros) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) gezeichnete und voll eingezahlte Anteile von je ein hundert vierundzwanzig Euro (124.- Euros).

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, die alleinige Eigentümerin dieser Anteile ist und dass sie die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster beschluss

Die Gesellschaft TRANSPORTS P.T., S.à r.l. wird mit Wirkung vom heutigen Tage an aufgelöst.

Der Komparent erklärt dass die Gesellschaft seit dem 1. März 2006 keine Aktivitäten mehr ausübt.

Zweiter beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von der alleinigen Anteilinhaberin persönlich übernommen.

Dritter beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, geschehen, und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Am Datum wie eingangs erwähnt, und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Theobald, Henri Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 novembre 2006, vol. 362, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für Gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. November 2006.

H. Beck.

(127415.3/201/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2006.

GESTIMMO ASSUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2A, Reimerwee.

R. C. Luxembourg B 109.327.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128855.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

GESTIMMO ASSUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2A, Reimerwee.

R. C. Luxembourg B 109.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128856.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

LA GRANDE CASSE, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 95.006.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire des actionnaires tenue le 7 juillet 2006 par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en l'étude du notaire (acte numéro 21.435 de son répertoire)

L'assemblée a décidé:

- de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté;

- d'accepter la démission des administrateurs en place, à savoir, Monsieur Guy Hornick, Monsieur Reno Maurizio Tonelli et Madame Vania Baravini;

- de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

Monsieur David Choquet, né le 17 mai 1975 à Blois (France), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté,

Madame Adeline Segaud, née le 12 juin 1979 à Lyon (France), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté,

Monsieur Sébastien Faizand, né à Orléans (France), le 20 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012;

- d'accepter la démission de AUDIEX S.A. de son poste de commissaire aux comptes;

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: MONTESQUIEU ET ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg B 112.510;

- d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Sébastien Faizand en qualité d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

P. Bettingen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129481.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GESTIMMO ASSUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2A, Reimerwee.
R. C. Luxembourg B 109.327.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128857.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

KINGSTON LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 121.815.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

2) SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: KINGSTON LUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, de créances, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV.- Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V.- Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2. SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.600,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur pour la durée de six ans:

- 1) Monsieur Guy Feite, demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
- 2) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
- 3) Monsieur Sébastien Vachon, demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

117441

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 18, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130360.3/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.606.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2006

Il a été décidé:

- de coopter, avec effet au 24 juillet 2006, M. Werner Vontobel, résidant professionnellement 37, Pelikanstrasse CH-8021 Zurich, comme Administrateur en remplacement de M. Patrick Fenal, démissionnaire;
- de coopter, avec effet au 24 juillet 2006, M. Derek Chambers, résidant professionnellement 15-17, avenue Diderich, L-1420 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de M. Régis Martin, démissionnaire;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Werner Vontobel et M. Dereck Chambers;
- que M. Werner Vontobel et M. Dereck Chambers terminent le mandat de leurs prédécesseurs.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2006

Il a été décidé:

- de coopter, avec effet au 25 juillet 2006, M. Fernand Schoppig, résidant professionnellement 76, Woodland Avenue NJ 07052-2928 West Orange, USA comme Administrateur en remplacement de Mme Isabelle Borello, démissionnaire;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de M. Fernand Schoppig;
- que M. Fernand Schoppig termine le mandat de son prédécesseur.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2006

Il a été décidé:

- de transférer le siège social du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg vers 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 4 octobre 2006

Il a été décidé:

- de ratifier la cooptation de M. Werner Vontobel, résidant professionnellement 37, Pelikanstrasse, CH-8021 Zurich en remplacement de M. Patrick Fenal, démissionnaire;
- de ratifier la cooptation de M. Dereck Chambers, résidant professionnellement 15-17, avenue Diderich, L-1420 Luxembourg en remplacement de M. Régis Martin, démissionnaire;
- de ratifier la cooptation de M. Fernand Schoppig, résidant professionnellement 76, Woodland Avenue NJ 07052-2928 West Orange, USA en remplacement de Mme Isabelle Borello;
- de nommer M. Niklaus Siegrist, résidant professionnellement 47, Pelikanstrasse, CH-8021 Zurich, et M. Stéphane Ries, résidant professionnellement 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, sous réserve de l'accord de la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2007;
- de réélire MM. Werner Vontobel, Stefan Krauchi, Dereck Chambers et Fernand Schoppig jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2007;
- de réélire KPMG comme Réviseur d'Entreprise Agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW02288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129434.3//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117442

JARDIN DE PORTUGAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 33, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.722.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128926.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2006.

BLUETALE, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.239.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

B-110.593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129285.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

COFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 63.864.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique la société en commandite simple C&A EUROPE (LUXEMBOURG) SCS, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 17 novembre 2006, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La société anonyme COFRA INVESTMENTS S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.864 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juin 1998. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 2005. Le siège social de la Société a été transféré à son adresse actuelle suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mars 2006.

2° Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3° La société en commandite simple C&A EUROPE (LUXEMBOURG) SCS, préqualifiée est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société et décide en sa qualité d'actionnaire unique de dissoudre et de liquider la Société.

4° Par la présente, l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

5° Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

6° Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

7° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

8° Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de l'actionnaire unique à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bogaerts, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

F. Baden.

(129546.3/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ARCEAU, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.130.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

La S.à r.l., DUNE, S.à r.l., 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129294.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

HOME SUD, S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 95.358.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129931.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

J.L.M. HABITA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 97.186.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129935.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

117444

ADVENT OPERA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 121.781.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on the 10th of November, 2006.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT OPERA HOLDING , S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any *inter vivos* transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mr. Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England; and
 - Mr. Michael Thomas, company director, born on March 9, 1967 in Allegheny, United States of America, residing at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiller, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 10 novembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT OPERA HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre; et

- Monsieur Michael Thomas, gérant de société, né le 9 mars 1967 à Allegheny, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2006, vol. 909, fol. 3, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(129922.3/239/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

DARCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 105.996.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission la S.à r.l. SEREN en tant qu'administrateur de la Société.

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE commissaire aux comptes de la Société.

La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129431.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

117450

CAP VINCI, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.519.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129297.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

AKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.272.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE commissaire aux comptes de la Société pour une période de 6 années.

La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129326.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

DISCOSOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 9, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130263.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

117451

CIAN, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.725.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129358.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

DAHN TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.156.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129364.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

DISCOSOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 9, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130270.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

117452

EAU ROUGE, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.732.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129372.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

ESTATION, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.917.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129377.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

DISCOSOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 9, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.207.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130272.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

117453

NEOS CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.971.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission la S.à r.l. SEREN en tant qu'administrateur de la Société.
- 2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
- 3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.
DUNE, S.à r.l., 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129439.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

PSALTIS, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.135.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:
 - La S.à r.l. SEREN
 - La S.à r.l. DUNE
- 2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
- 3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.
La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129445.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

MODES BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 116.008.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Cession de parts, reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 17 novembre 2006, enregistré à Diekirch le 21 novembre 2006, vol. 620, fol. 15, case 7,

de la société à responsabilité limitée MODES BIANCO, S.à r.l., avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 116.008,

constituée suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 21 avril 2006,

la situation suivante:

1. Les 500 parts sociales de la société sont actuellement réunies entre les mains de monsieur Nicola Bianco, né à Ettelbruck le 30 mai 1974, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 63, avenue L. Salenty et la société est à considérer dès lors comme société unipersonnelle à responsabilité limitée.

2. Est nommé gérant unique de la société, Monsieur Nicola Bianco.

3. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

4. Le mandat de gérante de Madame Anne Marie Fortes cesse avec effet immédiat.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 novembre 2006.

P. Probst.

(130044.3/4917/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

117454

ENERGY-TECH BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 102.386.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129937.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

PLAFOLUX 2000 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 96.965.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129938.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

R.M. SERVICES, COLICIS, BELLE ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

R. C. Luxembourg B 105.429.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129940.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

VERDIBEL, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.131.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(130619.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2006.

117455

PA.RO.CONCEPT, LAENERS ET CIE, Société en commandite simple.

R. C. Luxembourg B 93.721.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129945.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

IMMO-BATI EUROPE, CHABOT ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

R. C. Luxembourg B 93.945.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129947.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

I.T.N.S. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 108.980.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129949.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

PATHFINDER CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.137.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l.

75, Parc d'activités

L-8308 Capellen

B-110593

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(130623.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2006.

117456

TOFEBAT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2006, réf. DSO-BW00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 novembre 2006.

Signature.

(130026.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

TOFEBAT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2006, réf. DSO-BW00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 novembre 2006.

Signature.

(130031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

TOFEBAT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2006, réf. DSO-BW00419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 novembre 2006.

Signature.

(130033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

LUX COMPOSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.

R. C. Luxembourg B 92.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2006, réf. DSO-BW00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2006.

LUX COMPOSITION S.A.

J.-C. Weles

(130176.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

G.T.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.448.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 27 novembre 2006.

Pour copie conforme

François Gengler

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(129953.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.
